

Ramassages "groupés" des encombrants

Testée dans les logements sociaux, c'est une des mesures du futur plan Kir de propreté

Jeudi dernier, Charles Picqué annonçait à la RTBF le prochain lancement d'un nouveau plan régional de propreté, à l'initiative du secrétaire d'État Emir Kir. Une annonce qui a surpris l'édile ixellois de la Propreté Olivier Degryse. Dans une missive rédigée le jour même, l'élus soulignait l'importance, à ses yeux, "d'une bonne concertation avec les communes, qui sont à même de cerner les spécificités locales". Ajoutant: "Un plan qui se ferait sans coordination cohérente entre tous les acteurs et sans l'assentiment explicite des communes ne pourrait, me semble-t-il, qu'être voué à l'échec".

Au cabinet du secrétaire d'État socialiste, on s'étonne de ce procès d'intention. "En août et septembre", de l'année dernière, Emir Kir a fait personnellement le tour des 19 communes. Il a fait les constats

et en a tiré les conclusions. Il est évident que son plan propreté en tiendra compte."

Encombrants "groupés"

Et de citer deux exemples. "L'échevin uclois Sax avait demandé que le retrait des encombrants puisse se faire en une fois dans un immeuble à appartements, via le placement d'un conteneur." Pour rappel, actuellement, chaque ménage bruxellois a droit, individuellement, au retrait de 2m³ d'encombrants par an. "Le ministre projette d'expérimenter cette idée dans les logements sociaux, où le besoin est le plus important. Cela se fera de manière encadrée, en expliquant aux habitants. Pour qu'ils ne jettent pas dans ce conteneur des déchets de construction (dont le traitement coûte très cher), par exemple. On verra comment cela se passe et on évaluera."

Dix "vrais" coordinateurs

Autre nouveauté, pour répondre aux édiles déplorant "qu'on ne sait pas toujours qui est responsable de quoi", l'engagement (en cours) de

10 coordinateurs. "Imaginons un dépôt clandestin repéré sur une voirie régionale. Un coordinateur se rendra sur place, déterminera les responsabilités et, si c'est la Région, fera venir une équipe de Bruxelles-Propreté pour l'enlever."

Enfin, pour définitivement rassurer les communes sur la prise en compte de leurs remarques et demandes, le cabinet du ministre précise encore: "Pour le contrat de propreté, qui voit des moyens alloués à chaque commune, un comité de pilotage se réunit quatre fois par an. Chaque fois, un membre du cabinet y est présent." ■■■

MARC BEAUDELLOT